



Sections locales de Paris

RGF 94, rue Réaumur 75002 Tél. : 0155806641
Mail : cgt.750@cp.finances.gouv.fr Fax : 01.55.80.66.29

Paris, le mardi 16 mai 2006

Une vie de... Stagiaire

Fort heureusement, le stagiaire au Trésor Public ne tombe pas toujours de Charybde en Scylla. Il obtient généralement une affectation qui correspond à peu près à ses desiderata exprimés, il est généralement titularisé à l'issue de son année de stage, non sans avoir bataillé et rencontré quelques embûches sur son parcours. C'est parfois plus compliqué.

Le non-sens des affectations :

Ainsi pour cette AR stagiaire, maman d'un bébé, affectée à Paris alors que son conjoint, également lauréat du concours, était affecté dans le Sud. Pourtant des demandes d'affectation dans le même département avaient été formulées, justificatifs à l'appui, pour ne pas éclater la cellule familiale, ensemble à Paris ou ensemble dans le Sud. Mais il a semblé plus simple de traiter les affectations séparément et de les éloigner de plusieurs centaines de km.

Consécutivement un enchaînement de circonstances dramatiques, démission du conjoint, séparation de l'enfant d'avec la mère, et une situation financière désastreuse liée à la perte de revenus et à la nécessité de trajets fréquents vers la région d'origine.

A force de demandes d'audience auprès des services de la RGF et de la DGCP, relayés par les interventions de notre syndicat national, épaulés par les assistantes sociales de la RGF, nous avons pu obtenir la mutation hors tableau de cette jeune collègue dès sa titularisation.

Mais encore nous a-t-il fallu entendre que cette demande était traitée favorablement surtout parce qu'il s'agissait d'un bon agent. Est-ce à dire que l'agent qui n'aura pas réussi à surmonter une situation trop douloureuse et dont le travail se ressentira, n'aura pas droit à se voir traiter avec ce minimum d'humanité ? Marche ou crève ? Décidément vu d'en haut, on goûte un peu trop l'héroïsme chez ses subordonnés.

Au final que de travail et d'énergie dépensés pour réparer ce qui est manifestement une négligence de l'administration au départ, que de souffrances endurées pendant toute cette année par cette famille, une parmi d'autres.

Nous demandons que soient étudiées avec la plus grande attention et le plus grand respect des personnes toutes les situations prioritaires, rapprochements familiaux, maladie, etc... et qu'il puisse y avoir réaffectation le plus tôt possible, avant même titularisation dès lors que l'urgence est démontrée. De façon à éviter tout problème lors de l'affectation, nous revendiquons la convocation des CAP centrales et locales, et la possibilité pour les organismes paritaires d'entendre les assistantes sociales et le médecin de prévention lorsque la situation du stagiaire l'exige.

La noix creuse des prolongations de stage :

Nous avons eu l'occasion de constater l'absurdité de certaines prolongations de stage.

Incompatibilité d'humeur avec le supérieur hiérarchique, alors que manifestement l'agent fournit un excellent travail, insuffisance de communication de la part des chefs de poste, certains collègues nous ont fait part de leur surprise d'apprendre la prolongation au dernier moment alors que le stage semblait bien se dérouler.

Dans la plupart de ces cas le second rapport de fin de stage vient contredire le 1^{er} rapport, ils avaient été affectés au mauvais moment et/ou au mauvais endroit.

Dans d'autres cas hélas, pour un pourcentage certes infime d'agents, moins d'1% selon la direction de la RGF, c'est la non-titularisation, le nouveau chef de poste confirme le 1^{er} rapport de son collègue.

Est-ce toujours parce que l'agent n'a pas démontré son aptitude à exercer les fonctions de son grade, et lui en a-t-on vraiment laissé l'opportunité ? Ne pas intégrer un agent à l'équipe de travail, ne jamais faire figurer son nom sur l'organigramme du poste, l'isoler dans des tâches répétitives de traitement de listing ne témoigne-t-il pas d'une volonté pré-établie de ne pas garder cet agent ? Et la conscience d'autant plus tranquille s'il s'agit d'un agent en détachement, cas du collègue dont le dossier est passé en CAP du 03/02/06, autant le renvoyer là d'où il vient. Comme nous le disions en CAP, une prolongation pour rien.

Alors bien sûr 1% c'est peu si l'on raisonne en statistiques, pour l'agent en question c'est toujours trop.

Et si l'on veut bien y regarder, une non-titularisation est toujours un échec collectif : échec pour le stagiaire bien sûr, échec pour l'Administration qui n'a pas su déceler les problèmes à temps et proposer une nouvelle affectation, échec pour les collègues et l'équipe d'encadrement qui n'ont pas su ou pas pu intégrer et former le stagiaire, échec pour les représentants syndicaux et représentants du personnel qui souvent n'ont pas été informés à temps, puisque l'Administration nous prévient lorsque la prolongation de stage est déjà décidée et le nouveau poste choisi.

Au vu de ce dossier, la direction s'est engagée à assurer un meilleur suivi des 1ers mois de stage, afin de pouvoir procéder rapidement le cas échéant, à une réaffectation dans l'intérêt du stagiaire.

Et ainsi que nous le disions lors de notre audience du 15 mars 2005 auprès du Receveur Général, «**Nous demandons que les CAP locales soient systématiquement consultées sur ces prolongations de stage, afin d'une part d'éviter les risques de prolongation arbitraire comme nous avons pu en observer, et par ailleurs identifier le plus tôt possible les difficultés rencontrées par le stagiaire**».

Nous demandons également la tenue d'une journée de « suivi de stage » à la RGF dans les 2 premiers mois de stage, journée où les stagiaires auraient l'occasion de rencontrer divers intervenants dont les organisations syndicales, et durant laquelle ils pourraient faire part de leurs difficultés éventuelles.

Alors, de même que vous contacterez les assistantes sociales de la RGF pour les rapports étayant vos demandes de mutation pour situation familiale ou sociale difficile, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants du personnel si vous rencontrez des difficultés durant votre stage, nous sommes mandatés pour vous représenter et vous défendre, et le plus tôt est le mieux.

Catégorie B : Sylvaine CRESSON (TP 13/1), Thierry LERMINE (RGF SAU), Florence PICAND (SNT-CGT), Christophe LAGRANGE (DGCP)

Catégorie C : Fabienne COLONNA DE LECA (RGF SNV), Denise PELOUAS (RGF RDL), Bruno RONFLE (TP CAS)

Et parce que se syndiquer est dans l'intérêt de chacun pour être pleinement acteur de votre défense, parce que nous sommes plus forts ensemble,

Solidaire, pas solitaire : c'est ça le syndicat CGT.

Alors, je me syndique...

Nom :Prénom :

Adresse administrative :

E mail :

Grade : Temps partiel : Date :

Signature,

TRESOR 75

la
cgt